

Nom
Adresse

(ville), le (date)

Monsieur le Président de l'Université de xx
(adresse)

Objet : mise en demeure de payer
Pièce-jointe : justificatif d'inscription

Monsieur le Président,

Suite à la perception par l'université de frais d'inscription illégaux, je me permets réclamer la restitution de ceux-ci.

En effet, depuis ma première inscription, je note la présence de « frais de dossiers » et autres « frais annexes ». Voici le détail des frais indûment perçus par l'université depuis ma première inscription en septembre 2001 :

- xx € de frais de dossiers et xx € de frais annexes au titre de l'année xxxx-xxxx

Soit un total de xx € depuis l'année xxxx. (nb : attention, il y a prescription si cela date de plus de quatre ans)

Chaque année, afin de mener à bien mon inscription, il m'a été impossible de ne pas verser ces frais.

Rappelons que l'article 48 de la loi n°51598 du 24 mai 1951 prévoit que le montant des frais d'inscription dans les universités françaises est fixé par décret. Le montant de ceux-ci est disponible sur le site Internet du ministère de l'éducation¹. En outre, la jurisprudence du 7 juillet 1993 du Conseil d'état² précise que « les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir, en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour services rendus, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées ».

Or, s'il apparaît évident que les « frais de dossiers » et les « frais annexes » perçus ne sont pas facultatifs et le service rendu paraît être assez difficilement identifiable.

En conséquence de quoi, je réclame ce jour la restitution de l'ensemble des frais indûment perçus depuis xxx ainsi que xx € au titre des frais que cette demande a générés. En l'absence du versement de la somme de xxx € (= somme totale réclamée) sous quinze jours, je saisirai les autorités juridictionnelles compétentes en vue de faire cesser cette malheureuse pratique et permettre la restitution des sommes indûment versées depuis des années, accompagnée d'éventuels dommages et intérêts.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter mes plus sincères salutations,

(votre nom)

1 Consultable sur <<http://www.education.gouv.fr/sup/etudiant/tauxscol.htm>>

2 Arrêt consultable sur
<<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=JADE&nod=JGXBX1993X07X0000044310>>